DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
D'ENTRE-DEUX-GUIERS
38380

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 26 JUIN 2014 – 20H30

Présents : Mesdames Josseline BERCLAZ, Marie-Christine MOLLARD, Christelle COLLOMB, Véronique GIULIVI, Annick JOUSSELME-SCHMITT, RENAUDIN Birgitta et Lydie RUEL.
Messieurs, Pierre BAFFERT, Patrick DRIGO, Jean-Marc LANFREY, Raphaël MAISONNIER, Denis SEJOURNE, Jacques TINCHANT et Jean CHAUTARD

Absents : Madame Tatiana LOCATTELLI, *Evelyne CHANET*
Monsieur Philippe CAGOL, Hervé PATRIA et Joël ARSAC

Ordre du jour

Communications du Maire

Délibérations

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2014
- Autorisation de recrutement d'agents non titulaires saisonniers, de remplacements et occasionnels
- Adoption des tarifs de la piscine et du mini-golf
- Adoption des tarifs de la garderie périscolaire
- Prise de position sur la fermeture de la caserne des pompiers du Centre de Première Intervention d'Entre-Deux-Guiers
- Prise de position sur la réduction des horaires d'ouvertures de La Poste
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Attribution de subvention au Comité des Fêtes pour le festival Pop Rock
- Nouvelle proposition de vote des statuts du SIEAG (syndicat eau et assainissement) et adoption des règles financières relatives aux participations des communes
- Adoption d'une décision modificative sur le budget général
- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la Commission Intercommunale des Impôts directs
- Désignation de deux représentants à la Commission CLECT de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
- Modification des horaires d'ouverture au public de la piscine municipale

Prise de parole des délégués et des responsables de Commissions

Informations et questions diverses

A 21h00, Pierre BAFFERT, Maire, déclare l'ouverture du Conseil Municipal.

Deux pouvoirs sont enregistrés : Hervé PATRIA donne pouvoir à Patrick DRIGO et Philippe CAGOL donne pouvoir à Pierre BAFFERT.

Christel COLLOMB est désignée Secrétaire de Séance.

• Communications du Maire

Avant de procéder aux délibérations inscrites à l'ordre du jour, le Maire tient à remercier Philippe CAGOL pour son investissement concernant l'organisation des festivités.

Pierre BAFFERT tient à féliciter également Mademoiselle Elisa COLLOMB qui est Championne de France de gymnastique. Pierre BAFFERT tient à souligner que c'est vraiment un grand événement pour la commune d'Entre Deux Guiers, il tient à remercier également le club de gym pour l'avoir invité à la cérémonie faite en son honneur et souligne la présence également du Maire de Saint Laurent du Pont lors de cette cérémonie qui s'est tenue le lundi 26 mai 2014 à la Maison Pour Tous.

Le Maire adresse aussi ses félicitations à Vanessa MARTIN pour le magnifique gala de danse qu'elle a organisé le samedi 14 juin au gymnase d'Entre Deux Guiers.

Le Maire évoque également le départ de la secrétaire générale, Emmanuelle Youinou ainsi que les démarches en cours pour assurer l'embauche de sa remplaçante.

Pierre Baffert parle également du remplacement de Laetitia FONTENELLE. Le Maire a fait appel au Centre de Gestion 38 et au Pôle Emploi pour le recrutement.

Pendant l'été 2014, il y aura une réorganisation des services avec la mise en place d'une veille administrative par les élus.

Dans le domaine de la communication, une internalisation partielle des outils de communication de la mairie est en cours pour diminuer les coûts.

Tous les premiers samedis de chaque mois de 10h00 à 11h00 se tiendra une réunion de municipalité ouverte à tous les élus.

Dans le Bulletin Municipal, une rubrique d'expression libre sera laissée à la minorité (comme à la majorité).

• Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2014 après avoir intégré une remarque de Monsieur Hervé Patria concernant son intervention relative aux compétences du syndicat intercommunal des sports,

Autorisation de recrutement d'agents non titulaires saisonniers, de remplacements et occasionnels

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment le 2ème de l'article 3.
Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre saisonnier, le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires saisonniers.

☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter pendant la période de son mandat des agents non titulaires saisonniers.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment l'article 3-1.
Considérant que les nécessités de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles. Le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires de remplacement.

☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter pendant la période de son mandat des agents non titulaires de remplacement.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment le 1er de l'article 3.
Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le recrutement d'agents occasionnels.

☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter pendant la période de son mandat des agents occasionnels.

• Adoption des tarifs de la piscine et du minigolf

Pierre Baffert donne la parole à Raphaël Maisonnier qui explique que cette année il y aura une hausse des tarifs pour équilibrer les comptes de la piscine et faciliter le rendu de monnaie.

Tarifs piscine :	**2013**	**2014**
ENFANTS (-15 ans)	1,20 €	1.30 €
TITULAIRES CARTE PAJ	1,20 €	1.30 €
ENFANTS COLLECTIVITES	1,20 €	1.30 €
ADULTES	2,40 €	2.50 €
CARTES ENFANTS 20 ENTREES	16,00 €	18.00 €
CARTES ADULTES 20 ENTREES	32,00 €	35.00 €
1/2 TARIF ENFANTS	0,60 €	idem
1/2 TARIF ADULTES	1,20 €	idem
+ Nocturne enfant		1.00 €
+ Nocturne adultes		2.00 €

Gratuité pour les moins de 7 ans mais les accompagnateurs (obligatoires) paient leur entrée
☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs de la piscine municipale 2014.

Tarifs minigolf :	2013	2014
ENFANTS (-15 ans)	0,80 €	1.00 €
TITULAIRES CARTE PAJ	0,80 €	1.00 €
ENFANTS COLLECTIVITES	0,80 €	1.00 €
ADULTES	1,60 €	2.00 €
CARTES ENFANTS 10 ENTREES	6,00 €	7.00 €
CARTES ADULTES 10 ENTREES	11,50 €	15.00 €

Gratuité pour les moins de 7 ans.

☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs du minigolf municipal 2014.

- **Adoption des tarifs de la garderie périscolaire**

Monsieur Tinchant rappelle que les tarifs sont basés sur le quotient familial.
Pierre Baffert précise les tarifs qui seront appliqués dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à savoir :

La garderie se tiendra du 15h45 à 18h00. Les 45 premières minutes seront gratuites. Les familles dites « extérieures » bénéficieront de l'application du quotient familial avec un tarif majoré de 50% par rapport à celui appliqué aux familles guiéroises.

Pierre Baffert propose d'envisager des tarifs à la demi-heure. Toute demi-heure commencée sera due.
Les tarifs de l'année 2014 sont les suivants :

Quotient Familial	Tarifs à l'heure par enfant**
< 400	0,80 €
400 à 599	1 €
600 à 899	1,20 €
900 à 1199	1,40 €
> 1200	1,60 €
Extérieurs	Tarifs ci-dessus majorés de 50 %

☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs de la garderie périscolaire 2014.

Pierre Baffert tient à remercier les ATSEM pour leur investissement dans la mise en place de ces rythmes scolaires.
Il souligne également que les heures de ménage seront plus adaptées à la réalité du ménage réalisé. Les enfants comme les enseignants faciliteront le ménage des agents dans les classes en ne laissant pas traîner des papiers par terre et en mettant leur chaise sur les tables.

Jacques Tinchant expose par la suite les différents temps de ce périscolaire :
- 15h45 – 16h30 : Temps d'accueil qui permet aux enfants d'être récupérés par leur parent à tout moment.
- 16h30 – 17h30 : Inscription aux activités (aucun enfant ne pourra partir).
- 17h30 – 18h00 : Temps d'accueil où les enfants pourront partir à tout moment.

- **Prise de position sur la fermeture de la caserne des pompiers du Centre de Première Intervention d'Entre Deux Guiers**

Monsieur le Maire tient à informer les membres du conseil municipal de la fermeture imminente de la caserne de sapeurs-pompiers d'Entre-deux-Guiers et de Saint Christophe sur Guiers.

Cette fermeture a été annoncée le vendredi 6 juin à la municipalité par les responsables régionaux et locaux du corps des sapeurs-pompiers.

Pierre Baffert propose au conseil municipal d'adopter la motion suivante qui reprend celle qui a été votée par les élus de la commune de Saint Christophe sur Guiers :

" Dans les années 2000, le SDIS a fait le choix, pour mutualiser les moyens, de fusionner ces deux casernes. Cette fusion à l'époque a été mal vécue tant du côté de nos sapeurs-pompiers volontaires que du côté des élus qui se sont trouvés face à une décision arbitraire. Douze sapeurs-pompiers de St Christophe/Guiers et dix-huit d'Entre-deux-Guiers ont été concernés par cette fusion. A force de volonté, de travail et malgré le départ de nombreux pompiers d'Entre Deux Guiers, ce regroupement a été réussie et a même abouti à la fusion des deux amicales.
Lors d'une rencontre avec le lieutenant Emmanuel Eynard annonçant son départ sur Saint-Laurent du Pont, il a été précisé que les élus n'accepteraient pas une nouvelle fois d'être mis devant le fait accompli et qu'ils souhaitaient, si une décision de fermeture devait être prise, qu'une discussion ait lieu en amont entre la compagnie de sapeurs-pompiers, le SDIS et eux-mêmes.
Ce choix de concertation n'a visiblement pas été retenu puisque début juin on nous annonçait la fermeture de la caserne au 1er juillet.
Nous déplorons cet état de fait et nous laissons au SDIS la responsabilité de justifier les raisons qui l'ont conduit à nous imposer cette nouvelle étape de la mutualisation des services qui aboutit à la disparition rapide et brutale d'un double CPI plus que centenaire.
En cet instant, les élus des 2 communes touchées veulent surtout manifester leur soutien aux sapeurs-pompiers locaux qui ont été très affectés par la fermeture de leur caserne et qui sont très amers en pensant aux sacrifices personnels qu'ils ont consentis pour assurer la pérennité du service des secours sur notre secteur.
La sécurité de nos concitoyens qui est de notre responsabilité reste, par ailleurs, notre principale préoccupation.
Nous rappelons que la commune d'Entre Deux Guiers abrite, au cœur du village et dans un rayon très restreint, de nombreux établissements qui accueillent des publics sensibles : près d'une centaine de résidents retraités souvent très handicapés, deux écoles primaires et un collège rassemblant des centaines d'enfants de 3 à 16 ans (600)
Le territoire de la commune compte également une zone industrielle de 60 ha aux activités potentiellement dangereuses et une zone commerciale en extension qui a vocation à polariser des centaines de consommateurs.
Compte tenu de ce potentiel à risque, les élus d'Entre deux Guiers, en communion avec ceux de St Christophe sur Guiers, tiennent, par cette motion, à faire part de leur désaccord sur la fermeture de la caserne.
Ils demandent au SDIS, notamment lors de la cérémonie de remise des clefs le samedi 5 juillet, de leur donner les assurances formelles et écrites que, face à un sinistre, la sécurité de nos habitants sera maintenue à un niveau maximal avec des délais rapides d'intervention".

Fait à Entre deux Guiers le 26/06/2014

Cette motion sera transmise au préfet, communes voisines, président et directeur du SDIS 38, 4C, communes du canton et Jacques Pichon Martin ainsi que Monsieur Le député.

☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la motion sur la prise de position sur la fermeture de la caserne des pompiers d'Entre Deux Guiers.

• Prise de position sur la réduction des horaires d'ouvertures de la Poste

Le Maire procède à la lecture d'une motion sur le devenir de la poste.

"La municipalité a reçu le vendredi 13 juin, Madame Jany Deschamps, délégué 38 du groupe la poste aux relations territoriales.
S'appuyant sur des statistiques non communiquées, Madame Deschamps nous a affirmé que notre bureau de poste n'était plus "rentable" et que des réductions d'horaires étaient envisagées prochainement, sans qu'elle ait pu nous communiquer de date. Elle a justifié cette décision par la nécessité, pour l'entreprise privée du groupe La Poste, de "faire du business" dans un environnement concurrentiel marqué par une dématérialisation accrue du courrier ... tout en affirmant que la poste respectait ses obligations de service public telles qu'arrêtées dans le contrat de présence postale territoriale 2014-2016 signée avec l'Association des Maires de France et l'Etat.
Elle a conclu son propos en nous recommandant de signer la convention de création d'une Agence postale communale (APC) en annonçant une succession de réductions d'horaire jusqu'au minimum de 12h00 par semaine. A terme assez rapproché, il est envisagé par le groupe La Poste qu'un seul bureau de poste soit maintenu sur le canton : celui de St Laurent du Pont.

Au regard de cette argumentation, nous avons fait et faisons valoir les points suivants :
Le doute que nous avions sur l'état soit disant difficile d'une entreprise qui vient d'annoncer des bénéfices conséquents pour 2013 (480 M euros)
Que La Poste était peut-être une entreprise de statut privé mais avec un capital presqu'exclusivement public et qu'il revenait donc à l'Etat d'orienter la politique mise en œuvre par le groupe notamment en garantissant une présence postale minimale sur les territoires ruraux fragiles et vieillissants.

L'inanité de l'argument avancé sur le soit disant déclin démographique de notre secteur en s'appuyant sur le graphique produit en séance qui montrait, au contraire, une vitalité supérieure à la moyenne du département et très supérieure à la moyenne nationale.
Le mauvais respect actuellement des règles de service public que la poste s'est engagé à suivre notamment la distribution du courrier 6 jours sur 7.

Le renforcement de la "non rentabilité" de nos bureaux de poste par une politique de réduction des plages horaires d'ouverture qui fragilise ces structures et fait fuir la clientèle
L'impossibilité de raisonner en termes d'accessibilité raisonnable aux bureaux de poste restant dans une zone de montagne à la population vieillissante qui se déplace difficilement et aux liaisons routières régulièrement bloquées par la neige ou les éboulements de terrain.
L'injustice qu'il y a à mobiliser les finances des petites communes pour créer une APC alors que leurs finances sont de plus en plus fragilisées.
L'inquiétude que nous avons de voir les avantages annoncés à l'ouverture d'une APC peu à peu rognés avec le temps.
Le doute que nous avons, au vu des APC que nous connaissons, sur la réalité de l'équipement moderne qui est promis pour ces structures.

Le surcoût entraîné par l'obligation de remplacer le préposé communal de l'APC pendant ses congés ce qui oblige à former un autre membre du personnel communal sur le poste.
Face à la menace de cette réduction d'horaire imminente, une rencontre a été organisée jeudi 19 juin dans les locaux de la 4C entre les élus des communes concernées.
Les participants ont été unanimes pour refuser la perspective de n'avoir plus qu'un seul bureau de poste sur le canton.
Pour marquer notre détermination, des motions seront prises par les conseils municipaux sur le modèle de celle que prendra Entre Deux Guiers. Le maire d'E2G a rencontré mardi 24 juin l'association locale de défense des services publics pour élaborer un questionnaire qui sera soumis à la population par le biais des publications municipales, questionnaire dont le texte sera transmis aux autres communes.
Ces deux initiatives serviront à préparer la riposte qu'il conviendra d'organiser quand la perspective des réductions d'horaires se profilera.

En conséquence, les élus adoptent la motion suivante :
Sur la base des informations communiquées par le maire, les élus du conseil municipal d'Entre Deux Guiers réfutent les arguments qui leur ont été opposés pour justifier la fermeture progressive du bureau de poste communal.
Ils réclament, de la part d'une entreprise tenue à des obligations de service public et détenue majoritairement par des capitaux publics, que la rentabilité des bureaux de poste ne soit pas seulement appréciée à partir de critères financiers mais aussi sociaux et en intégrant les nécessités d'un aménagement harmonieux du territoire.
Ils demandent donc le maintien de ce bureau de plein exercice au titre du respect du service public, de l'accompagnement des populations souvent fragilisées de nos territoires et de la nécessité de maintenir une politique d'aménagement du territoire au profit de nos campagnes relativement isolées.
Au nom de l'équité, ils se refusent à faire supporter par les contribuables locaux, sous la forme d'une APC, le maintien d'un service public qui, ailleurs, est pris en charge intégralement par le groupe La Poste.
Enfin, ils se réservent le droit de mobiliser tous les moyens légaux à leur disposition pour faire obstacle à une orientation qui constitue, dans les faits, une négation du service public, base du modèle social républicain français".

Cette motion sera transmise au préfet, communes du canton ainsi que la commune des Echelles, au Président de la délégation régionale du groupe La Poste Rhône Alpes, 11 Boulevard Maréchal Lyautey BP 1086, 38021 GRENOBLE CEDEX 1, le président de la 4C, Jacques Pichon Martin et Monsieur le Député

☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la motion sur la Poste.

• Tirage au sort des jurés d'assises

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises titulaires et suppléants.

<u>Le tirage au sort a désigné en jurés d'assises titulaires :</u>

- Madame MILIANO épouse COMBE Sylvie
- Mademoiselle MAÎTRE Carole
- Monsieur DELMAS Guy
- Monsieur INDERCHIT Thierry

Le tirage au sort a désigné en jurés d'assises suppléants :

- Madame LESAGE épouse GUEZEL Céline
- Madame MOURNET épouse DEGIOVANNI Isabelle
- Monsieur SOUCHE Daniel
- Madame LOHR épouse INDERCHIT Dominique

• Attribution de subvention au Comité des Fêtes pour le Festival Pop Rock

Suite à la demande de subvention issue du Comité des Fêtes, le Maire propose de soumettre au vote deux montants de subventions : 500 euros et 1 000 euros.

☑ Avec 11 voix, le Conseil Municipal attribue au Comité des Fêtes la somme de 500 euros pour le Festival Pop Rock.

• Nouvelle proposition de vote des statuts du SIEAG (syndicat eau et assainissement) et adoption des règles financières relatives aux participations des communes

☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les statuts modifiés du SIEAG.

• Adoption d'une décision modificative sur le budget général

Pour terminer de mandater les factures sur le projet de la nouvelle classe, il convient de prendre une décision modificative afin d'augmenter le compte 21312 (Opération Nouvelle classe) à hauteur de 35 000 € enlevé du compte 2128 (Opération de voirie).

Suite à cette décision modificative, les dépenses d'investissements seront réparties comme suit :
Opération 201014 / Article 2128 : 55 000,00 €
Opération 201201 / Article 21312 : 35 000 €

Ce dépassement s'explique par les dépenses hors marché.

☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la décision modificative sur le budget général.

• Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (4C) doit instituer une Commission intercommunale des impôts directs.

Dans cette perspective, la 4C demande à la commune d'Entre Deux Guiers de désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant.

Lydie Ruel et Marie-Christine Mollard proposent leur candidature.

☑ Lydie Ruel et Marie-Christine Mollard sont élues à l'unanimité pour représenter la commune d'Entre-Deux-Guiers lors de la Commission intercommunale des impôts directs

- **Désignation de représentants à la Commission CLECT de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse demande à la commune d'Entre Deux Guiers de désigner deux représentants à la Commission CLECT.

Lydie Ruel et Marie-Christine Mollard proposent leur candidature.

☑ Lydie Ruel et Marie-Christine Mollard sont élues à l'unanimité pour représenter la commune d'Entre-Deux-Guiers à la Commission CLECT.

- **Modification des horaires d'ouverture au public de la piscine municipale**

Suite au refus de la demande de dérogation de Casset Adeline, et dans le respect de la réglementation permettant au maître-nageur de bénéficier d'un jour de repos, la municipalité a décidé de modifier les horaires de la piscine municipale.

Il est proposé de modifier les horaires d'ouverture comme suit :

Ouverture du mardi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 (avec clôture des entrées à 18h00)
Samedi et dimanche de 11h30 à 18h00 sans interruption
Le jeudi ouverture en nocturne de 20h00 à 22h00

Fermeture au public le lundi ce qui permettra de n'embaucher qu'un seul Maître-Nageur Sauveteur avec une aide du BNSSA (Adeline Casset) en après-midi.

☑ A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les nouveaux horaires de la piscine municipale.

Informations et questions diverses

Il n'y a aucune informations et questions diverses soulevées en cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.